



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-194

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDFIP 22 /**

22-2023-08-31-00001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques des Côtes d'Armor (2 pages)

Page 3

DDFIP 22

22-2023-08-31-00001

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des  
Finances publiques des Côtes d'Armor



**Direction Générale des Finances publiques  
Direction départementale des Finances publiques  
des Côtes-d'Armor**  
17, rue de la gare - CS 82366  
22000 SAINT-BRIEUC cedex 1

Saint-Brieuc, le 31 août 2023

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor**

**La directrice départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

L'accueil de la direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor, sise à Saint-Brieuc, 17 rue de la gare, est fermée au public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Article 2 :**

Les services relevant de la direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor sont ouverts au public conformément à la liste jointe en annexe.

**Article 3 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes-d'Armor.

La Directrice départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor

  
Maryvonne DESBOIS

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES GUICHETS DES SERVICES DEPENDANT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES CÔTES-D'ARMOR**

RESIDENCE	SERVICE	ADRESSE	Sans rendez-vous	Avec rendez-vous
DINAN	Service des Impôts des Particuliers	4 rue Salle Gourdine	Lundi au vendredi : 8h45 à 12h	Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 16h
	Service des Impôts des Entreprises			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	Service de Gestion Comptable	22 rue Lord Kitchener	Lundi au jeudi : 9h30 à 12h	Lundi au jeudi : 13h30 à 16h
GUINGAMP	Service des Impôts des Particuliers	13 avenue du Pdt Kennedy	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h	Lundi, mardi et jeudi : 14-16h Mercredi : 10-12h
	Service de Gestion Comptable			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	Service des Impôts des Entreprises			
LANNION	Service des Impôts des Particuliers Service de Gestion Comptable	54 rue de Kra Douar	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h	Lundi, mardi et jeudi : 13h30 à 16h
	Service des Impôts des Entreprises			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
LOUDEAC	Service des Impôts des Particuliers	4 rue Saint-Yves	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Vendredi : 8h45 à 12h	Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	Service des Impôts des Entreprises			
	Service de Gestion Comptable			Lundi au vendredi : 8h45 à 12h Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 16h
SAINT-BRIEUC	Services des Impôts des Particuliers	4 rue Abbé Garnier	Lundi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h	Mardi, mercredi et vendredi : 9h à 12h
	Service Départemental des Impôts Fonciers			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	PRS			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	Services des Impôts des Entreprises			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	Service de la publicité foncière et d'enregistrement			Uniquement sur rendez-vous (sur les plages horaires du SIP)
	Service de Gestion Comptable	8 place du 74ème RIT	Lundi au jeudi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h	
	Trésorerie Centre hospitalier Palerie Départementale des Côtes d'Armor			
LAMBALLE-Armor	Service de Gestion Comptable	22 rue du Dr Calmette	Lundi et mardi : 8h45 à 12h / 13h30 à 16h Mercredi, jeudi et vendredi : 8h45 à 12h	